**PROJET « LEADERSHIP ET AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES FILLES »**

**TDR du recrutement et de la réalisation du documentaire des engagements pris par les autorités traditionnelles sur le droit des femmes et filles à l’héritage des terres**

**Contexte et justification**

Le système patriarcal dans lequel vivent les femmes et les filles, les place au second rang par rapport aux hommes.

Elles sont encore marginalisées dans bien des sociétés dans lesquelles elles vivent et sont considérées comme des êtres inférieurs à l’homme.

Vivant sous le joug des us et coutumes, les femmes et les filles ont tendance à se sous-estimer. Elles n’ont pas forcément confiance en elles- mêmes et ont du mal à prendre la parole pour la revendication de leurs droits. L'émancipation féminine ou du moins le leadership féminin sur le principe de parité Homme/Femme est inexorablement évidente dans le contexte de la mondialisation ou de la globalisation.

Les femmes et les filles doivent donc abandonner la peur, avoir confiance en elles-mêmes, avoir l’estime de soi pour pouvoir lever certaines barrières liées à la promotion de leur leadership sans lequel, elles ne sauront se battre pour obtenir la place qui est la leur dans leurs sociétés.

Sur un autre plan, l'investissement dans l'autonomisation économique des femmes est la voie la plus sûre vers l'égalité des sexes, l'éradication de la pauvreté et une croissance économique inclusive. Les femmes apportent une contribution énorme à l'économie, que ce soit au sein des entreprises, dans les exploitations agricoles, comme entrepreneuses ou employées, ou par leur travail non rémunéré à la maison, où elles s'occupent de leurs familles. Pourtant, elles restent aussi touchées de manière disproportionnée par la pauvreté, la discrimination et l'exploitation. La discrimination restreint également l'accès des femmes aux actifs économiques tels que les terres et les emprunts. Elle limite leur participation à l'élaboration des politiques économiques et sociales. Et enfin, du fait que les femmes se chargent de l'essentiel des tâches ménagères, il ne leur reste souvent que peu de temps pour exploiter de nouvelles perspectives économiques.

C’est pour promouvoir l’égalité homme-femme que met en œuvre des projets et programmes de développement axés sur le combat des femmes et des jeunes contre les inégalités sociales et la pauvreté. En lien avec ses convictions, il met en œuvre le projet « **Voix et leadership des femmes-Bénin »** (VLF-Bénin) qui est financé grâce au soutien du gouvernement du Canada agissant par l’entremise d’Affaires mondiales Canada.

Le projet « **Voix et Leadership des Femmes au Bénin** » (VLF) a pour objectif stratégique ***l’amélioration de la jouissance des droits humains pour les femmes et les filles, ainsi que le progrès de l’égalité entre les sexes au Bénin***

Pour atteindre son but, le projet se fixe trois objectifs :

• Améliorer la gestion et la viabilité des organisations locales de femmes du Bénin, en particulier des organisations représentant des femmes et des filles vulnérables et marginalisées avec l’intégration d’approches innovantes à leurs programmes;

• améliorer la qualité des prestations de services des organisations de défense des droits des femmes pour faire progresser l’égalité entre les sexes au Bénin, incluant des approches innovantes ;

• améliorer l’efficacité des plateformes, des réseaux et des alliances de défense des droits des femmes nationaux et infranationaux afin de faire changer les politiques sexospécifiques et contribuer à leur mise en oeuvre.

S’inscrivant dans cette dynamique, le REPSFECO Bénin a été sélectionné par OXFAM pour la mise en œuvre du projet « Leadership et autonomisation des femmes et des filles ». Ses objectifs sont:

***Objectif général :*** Promouvoir le leadership des femmes et filles en vue d’une meilleure jouissance de leurs droits

***Objectifs spécifiques***

* Renforcer les capacités institutionnelles du REPSFECO Bénin pour une meilleure opérationnalisation ;
* Améliorer le leadership des femmes et des filles en vue de faire des plaidoyers pour un accès sécurisé à la terre et leur participation dans les instances de décision ;
* Favoriser une meilleure gestion des organisations paysannes.

Dans le but de répondre à l’objectif 2 du projet, il est prévu des sketchs plaidoyers en direction des leaders traditionnels et religieux en vue de leur adhésion à l’accès des femmes à l’héritage de terres, de même que la conception d’un documentaire constitué de la compilation des engagements pris par ces leaders.

A cet effet, une agence de communication doit être recrutée pour l’accomplissement de cette mission.

**Description du prestataire**

* Être une agence de communication reconnue officiellement par les organes en charge de l’audiovisuel dans notre pays
* Avoir au moins cinq (5) ans d’expériences
* Avoir déjà réalisé des documentaires audiovisuels
* Être disponible pendant la période de mise en œuvre des sketchs plaidoyers en direction des leaders traditionnels et religieux en vue de leur adhésion à l’accès des femmes à l’héritage de terres
* Accepter faire le tournage dans les communes d’Allada, Kpomassè, Boukombé et Gogounou
* Être capable de respecter le délai de fin de la mission

**Durée et calendrier**

La mission va du 09 février au 20 mars 2023 en tenant compte du calendrier d’exécution des activités du REPSFECO Bénin

Au total :

* 2 tournages à Allada et
* 2 tournages à Kpomassè
* 3 tournages à Boukombé
* 3 tournages à Gogounou

**Frais de prestation, de déplacement et de séjour**

Les frais de prestation s’élèvent à cinq cent mille francs (500 000) F CFA hormis des frais de déplacement prévus pour Allada et Kpomassè, puis des frais de déplacement et de séjour prévus pour Gogounou et Boukombé.

**Réception des offres**

L’organe doit transmettre une offre financière, une version électronique d’un documentaire déjà conçu par l’organe (vidéo ou lien) et une petite description de la mission sur papier entête à transmettre à l’adresse suivante : [repsfecobenin@gmail.com](mailto:repsfecobenin@gmail.com) au plus tard le 06 février 2023.

L’organe retenu sera contacté le mercredi 8 février 2023 pour une séance de cadrage et la suite des activités.